

Motion des enseignants des SESSAD et de RASED pour le CDEN du 13/03/23

Nous tenons à exprimer aux membres du CDEN notre consternation et notre mécontentement suite aux mesures de cartes solaires du jeudi 23 février 2023. Nous voulons attirer l'attention sur les 5 fermetures dans l'enseignement spécialisé : 4 postes en RASED et 1 poste en SESSAD.

Concernant les RASED, ils proposaient pour la plupart, avant les décisions de fermeture de Mme La DASEN, une équipe complète avec des enseignantes spécialisées dans les aides à dominante pédagogique et relationnelle ainsi qu'une psychologue de l'Éducation Nationale.

Leurs fonctions spécifiques et complémentaires permettaient de un regard croisé sur les différentes situations, afin d'apporter en équipe une meilleure réponse aux difficultés d'apprentissages et d'adaptation aux exigences scolaires qu'éprouvent certains élèves.

La circulaire n° 2014-107 du 18-8-2014 stipule que « les enseignants spécialisés apportent leur appui aux enseignants pour prévenir et analyser les difficultés d'apprentissage ou de comportement que manifestent leurs élèves, pour objectiver et comprendre les situations, croiser les approches, reconnaître et prendre en compte les différences entre élèves au sein de la classe, cerner leurs besoins et les obstacles qu'ils rencontrent. Ils accompagnent les équipes enseignantes pour l'élaboration de réponses adaptées aux besoins des élèves, la construction de situations d'enseignement qui tiennent compte des stratégies d'apprentissage des élèves en difficultés et pour la mise en œuvre de pratiques pédagogiques qui favorisent la réussite de tous les élèves. »

L'enseignant spécialisé au sein d'une équipe de SESSAD permet également ce regard croisé, ce partenariat: l'expertise de l'enseignant spécialisé de l'éducation nationale comme lien avec le médico-social pour une meilleure compréhension des besoins de l'élève et leur(s) enseignant(s).

Dans le BO n°17 du 23 avril 2009 -article 2

« Le projet pédagogique de l'unité d'enseignement : ce projet, élaboré par les enseignants de l'unité d'enseignement, constitue un volet du projet de l'établissement ou service médico-social, ou du pôle de l'établissement de santé. Il est élaboré à partir des besoins des élèves dans le domaine scolaire, définis sur la base de leurs projets personnalisés de scolarisation. Il s'appuie sur les enseignements que ces élèves reçoivent dans leur établissement scolaire de référence défini à l'art D. 351-3 du code de l'éducation ou dans l'établissement scolaire dans lequel ils sont scolarisés afin de bénéficier du dispositif adapté prévu par leur projet personnalisé de scolarisation. »

En supprimant les postes d'enseignantes spécialisés en aide pédagogique des RASED et le poste d'enseignante spécialisée en SESSAD, l'aide proposée aux élèves en difficulté, en complémentarité du travail effectué dans les classes n'existera plus comme c'était le cas. Ces fermetures de poste vont priver de nombreux enfants d'une aide précieuse dans les apprentissages fondamentaux.

A l'heure de l'école inclusive, rien n'est fait pour permettre une réelle prise en compte de l'hétérogénéité de tous les élèves et les quelques moyens existants sont réduits à peau de chagrin en supprimant des postes cruciaux comme celui nos collègues.

Ainsi, ce sont non seulement les élèves en difficulté qui ne bénéficieront plus de cette aide mais également les équipes pédagogiques et les familles qui devront s'orienter vers des aides extérieures à l'école. Ces fermetures de poste vont donc mettre à mal un travail de partenariat construit de longue date et ne permettra plus d'apporter le panel des réponses permises jusque-là par la représentation des 3 spécialités (ou par nos différentes spécialités si on englobe RASED et SESSAD)

Nous déplorons également le manque de bienveillance de l'institution qui traite son personnel sans aucune considération, sans aucune empathie, et qui ferme subitement cinq postes dans l'enseignement spécialisé, cinq postes de collègues qui intervenaient auprès des élèves les plus fragiles et aux côtés des enseignants, en partenariat avec les familles, les laissant ainsi seuls, face à leurs difficultés, seuls pour trouver des solutions, seuls pour poursuivre leurs chemins au sein de l'école de la République, qui ne pense à aucun moment au bien-être de ses élèves, ni de ses enseignants.

Aussi, Madame la Directrice Académique des Services de l'Education Nationale, nous vous demandons de revenir sur cette mesure de carte scolaire pour nos élèves, leurs familles, et par respect pour tous les personnels.

Motion soutenue notamment par les collègues des SESSAD et de RASED du Puy, d'Yssingeaux, de St Julien Ch., de Brioude...